

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SABLE/SARTHE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE
DE COMMUNE (2)**

Numéro SIRET : 24720009000139

**POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SABLE SUR
SARTHE**

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET ANNEXE : BUDGET ANNEXE PRODUCTION DE REPAS (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	8

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	865 500,00	1 091 450,00	1 091 450,00
60623	Alimentation	26 000,00	35 000,00	35 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	1 900,00	1 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	970,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	800 000,00	1 013 000,00	1 013 000,00
6135	Locations mobilières	14 100,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	0,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 600,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6226	Honoraires	1 500,00	500,00	500,00
6228	Divers	8 500,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	305,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	325,00	50,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	900,00	900,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	484 000,00	484 000,00	484 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	460 000,00	460 000,00	460 000,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	100,00	100,00
65888	Autres	500,00	100,00	100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	868,80	1 422,85	1 422,85
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	100,00	100,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	368,80	1 022,85	1 022,85
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	300,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 658,35	500,00	500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 353 527,15	1 577 472,85	1 577 472,85

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	43 527,15	43 527,15
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	43 527,15	43 527,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	43 527,15	43 527,15

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 353 527,15	1 621 000,00	1 621 000,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 621 000,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 231 600,00	1 549 550,00	1 549 550,00
7018	Autres ventes de produits finis	1 225 000,00	1 543 050,00	1 543 050,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	600,00	500,00	500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	100,00	100,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	100,00	100,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	106 827,15	56 350,00	56 350,00
774	Subventions exceptionnelles	105 000,00	56 350,00	56 350,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 827,15	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 353 527,15	1 621 000,00	1 621 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 353 527,15	1 621 000,00	1 621 000,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 621 000,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	37 472,85	43 527,15	43 527,15
2188	Autres immobilisations corporelles	37 472,85	43 527,15	43 527,15
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		37 472,85	43 527,15	43 527,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		37 472,85	43 527,15	43 527,15

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	37 472,85	43 527,15	43 527,15
--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	37 472,85
----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	43 527,15	43 527,15
28184	Mobilier	0,00	1 527,15	1 527,15
28188	Autres immo. corporelles	0,00	42 000,00	42 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	43 527,15	43 527,15
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	43 527,15	43 527,15

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	43 527,15	43 527,15
--	------	-----------	-----------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	37 472,85
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	19/02/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur premier investissement (valeur globale supérieur à 500 €)	1	19/02/2021
L	Logiciel informatique bureautiques	2	19/02/2021
L	Logiciels informatique Métiers	4	19/02/2021
L	Matériel informatique	4	19/02/2021
L	Téléphonie mobile	1	19/02/2021
L	Matériel et outillage (dont jeux)	5	19/02/2021
L	Matériel cuisine centrale	8	19/02/2021
L	Mobilier	10	19/02/2021
L	Matériel roulant	7	19/02/2021
L	Deux roues	5	19/02/2021
L	Immeubles productifs de revenus	15	19/02/2021
L	Cuisine centrale	15	19/02/2021
L	Instruments de musique	8	19/02/2021
L	Livres scolaires (suite changement de programme)	5	19/02/2021
L	Bacs gris	10	19/02/2021
L	Bacs jaunes	15	19/02/2021
L	Mobilier et matériel d'occasion	2	19/02/2021
L	Matériel roulant d'occasion (7 - nombre d'années d'ancienneté) (avec un minimum de 1 an)	7	19/02/2021
L	Instruments de musique d'occasion	4	19/02/2021
L	Etudes non intégrées aux travaux	5	19/02/2021
L	Elaboration des documents d'urbanisme	5	19/02/2021
L	Subventions d'équipements versées	5	19/02/2021
L	Subventions d'équipements versées	15	19/02/2021

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2021

Présenté par Le Président (1),
A SABLE SUR SARTHE, le 15/04/2021
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A SABLE SUR SARTHE, le 15/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CHEVALIER Daniel	
------------------	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2021, et de la publication le 21/04/2021
A SABLE SUR SARTHE, le 23/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Communautaire.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 40
 VOTES :
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2021

Présenté par Le Président (1),
 A SABLE SUR SARTHE, le 15/04/2021
 Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A SABLE SUR SARTHE, le 15/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CHEVALIER Daniel	
------------------	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2021, et de la publication le 21/04/2021
 A SABLE SUR SARTHE, le 23/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Communautaire.

IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

SCPR

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le		REPRISE ANTICIPÉE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		A - Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B - Résultats antérieurs reportés		B - Résultats antérieurs reportés (par délibération du 11 juin 2020 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 0,00
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Investissement		Investissement	
D - Solde d'exécution N-1 (précédé de + ou -)		D - Solde d'exécution N-1 estimé (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)		D 001 (besoin de financement)	+ 37 472,85
R 001 (Excédent de financement)		R 001 (Excédent de financement)	Dépr -37 472,85
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement		E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de financement (F= D+E)		Besoin de financement (F= D+E)	0,00
AFFECTATION (C = G+H)		REPRISE ANTICIPÉE = C	
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement (F)	0,00
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		2) H Report en fonctionnement R 002 (si C>F, H=C-G)	+ 0,00
DEFICIT REPORTE D 002		DEFICIT REPORTE D 002	

SABIE SUR SARTHE, LE 11/03/2021

SABIE SUR SARTHE,

Le Comptable public :

Le Président :

Hélène de GEUSER

Daniel CHEVALIER

